



PEA-PME

RÉINVESTIR SES SICAV MONÉTAIRES

Certains épargnants, qui ont réalisé autrefois des gains sur ces fonds, hésitent à s'en défaire, de peur d'être trop taxés. Ils vont avoir l'occasion de sortir en franchise d'impôt de ce placement devenu sans intérêt, mais à condition de prendre beaucoup plus de risques.

A partir du 1^{er} avril prochain, et pour un an seulement, les épargnants qui détiennent des sicav monétaires pourront les vendre en bénéficiant d'une exonération d'impôt. Mais à condition de réinvestir le capital sur le PEA-PME pour une durée de cinq ans minimum. Le gouvernement, pourtant peu enclin à accorder des allègements fiscaux aux épargnants, a fait un effort, dans la dernière loi de finances rectificative, pour remettre en selle cette enveloppe fiscale qu'il a créée en 2014 sur le même principe que le PEA (plan d'épargne en actions).

Il espérait grâce à elle inciter les Français à acheter plus les actions ou les obligations de petites entreprises ou de sociétés de taille intermédiaire, pour faciliter leur financement et leur essor. Tous les gains réalisés sur le PEA-PME sont en effet exonérés d'impôt (hors prélèvements sociaux) à condition de conserver le plan au moins cinq ans. Mais les Français n'ont pas montré beaucoup d'enthousiasme pour le projet. Ceux qui étaient tentés par la Bourse ont souvent préféré remplir d'abord leur PEA, dont le plafond avait été relevé au même moment jusqu'à 150 000 €. Doté du même avantage fiscal, il est plus souple à gérer puisqu'il peut contenir des actions européennes de toutes capitalisations, et



Une stratégie d'investissement radicalement différente

des fonds qui y consacrent au moins 75 % de leurs portefeuilles. A l'inverse, le PEA-PME, qui peut recevoir jusqu'à 75 000 euros, n'accepte que des actions d'entreprises de petites tailles, ou les fonds qui leur sont dédiés (même s'ils peuvent y ajouter jusqu'à 50 % d'obligations de PME). Un univers plus étroit, et des valeurs traditionnellement moins liquides. « L'encours du PEA-PME est estimé à environ 400 millions d'euros, soit beaucoup moins qu'espéré au départ.

D'où l'idée d'y réemployer les sicav monétaires. Selon l'AFG (Association française de la gestion), les particuliers détiennent encore 8,5 milliards d'euros sur ce placement qui n'a plus guère d'intérêt aujourd'hui » souligne Jean Rognetta, délégué général de Croissance Plus et de PME Finance. L'an dernier, ces sicav ont rapporté en moyenne 0,02 % selon EuroPerformance. Celles de « très court terme » ont même perdu un peu de leur valeur (-0,02 %). D'où l'idée du gouvernement de suggérer aux épargnants de les vendre en franchise d'impôt pour verser le montant correspondant en PEA-PME dans le délai d'un

mois. « Seuls les prélèvements sociaux restent dus sur les plus-values réalisées lors de la cession, en cas de retrait du PEA après 5 ans » précise Fabien Vatinel, directeur de l'ingénierie patrimoniale de la banque Neufilze OBC.

Mais les épargnants qui saisiront cette opportunité changeront radicalement de stratégie en troquant un placement sans grand risque pour un investissement en actions, dans des marchés très heurtés. Rien ne les oblige toutefois à mettre tout de suite en Bourse les sommes versées dans leur PEA-PME. Pour redorer le blason de ce placement, l'Etat a simplifié les critères que doivent remplir les PME pour que leurs actions ou obligations soient éligibles à ce plan. « Désormais, il s'agit peu ou prou de toutes celles, en Europe, dont la capitalisation boursière est inférieure à un milliard d'euros », rappelle Jean Rognetta. Le gouvernement a aussi élargi les possibilités d'investir en obligations. « Il sera ainsi possible d'offrir des fonds entièrement obligataires, moins risqués, dans le PEA-PME ».

■ ANNE BODESCOT

LES CINQ MEILLEURS FONDS PEA PME	Performance sur deux ans
Fonds (société de gestion)	
Quadrige Rendement (Inocap)	+42%
Dorval Managers Small Cap Euro (Dorval AM)	+41,46%
ID France Smidcaps (Twenty First Capital)	+41%
Erasmus Small Cap Euro (Erasmus Gestion)	+40,39%
Pluvalca Initiatives Pme A (Financière Arbevel)	+39,42%

Source : EuroPerformance (performance du 31/01/2014 au 31/01/2016).